



voyage avec comité d'entreprise

Par **alain31**, le **18/12/2018** à **19:12**

Bonjour,

Nous avons réservé un voyage par le biais de mon comité d'entreprise qui a sous traité la prestation à un voyageur.

Nous avons payer 1161.50€ pour 3 personnes (2 adultes, 1 enfant) : 837.50€ pour le voyage + (108€ x 3) pour les visas.

Le contenu du voyage : vols + hôtel + tour de ville en bus.

Le jour du départ, le vol a été annulé par la compagnie aérienne suite à une panne sur l'appareil.

L'agence de voyage a demandé une procuration pour récupérer les indemnités des autres personnes du groupe (environ 40 personnes).

Nous avons refusé cette démarche et demandé l'indemnisation directement à la compagnie aérienne qui nous a versé 400€ / personne.

Le CE nous demande de reverser ces indemnités pour reconduire le voyage. Le voyageur leur a dit qu'il ne s'était fait remboursé ni le vol ni l'hôtel, ni le bus.

Nous avons du mal à croire que le voyageur ne s'est pas fait remboursé au moins le vol.

Nous n'avons pas l'intention de reconduire le voyage, car nous ne voulons pas repayer une deuxième fois pour ce voyage.

Pouvons nous demander le remboursement du voyage par le CE?

Quels sont nos droits?